

# Mise en place du télétravail

## Contexte

---

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- Évolutions réglementaires, économiques, organisationnelles, technologiques ;
- Évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- Évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail

Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

## Objectifs

---

### Objectifs indicatifs

- Comprendre le cadre juridique.
- Comprendre le télétravail et ses impacts organisationnels.
- Élaborer une feuille de route.

## Renseignements complémentaires

---

**Modalité pédagogique :** Présentiel ou distanciel

**Nombre de participants :** De 8 à 15 participants

**Coût pédagogique :** Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

## Programme

---

### Programme indicatif

### Contexte réglementaire

- Définir le cadre légal.

### **Réaliser un diagnostic de l'existant**

- Audit du télétravail existant.
- Identifier leviers et facteurs du télétravail.
- Identifier les freins au télétravail.
- Outils existants ou à mettre en place.
- Evaluer les impacts du déploiement du télétravail.

### **Définir les principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail**

- Modalités opérationnelles.
- Typologie des tâches.
- Feuille de route et déploiement.

### **Suivre le déploiement**

- Ajustement de la feuille de route grâce aux retours d'expérience.

#### **Public**

**Responsable RH, Cadre de service, Chef de projet "télétravail" et toute personne chargée de la mise en oeuvre du télétravail.**

#### **Exercice**

**2024**

#### **Code de formation**

**AFR 2.07**

#### **Nature**

**AFR**

#### **Organisé par**

**Gereso ou KPMG Advisory ou Relyens**

#### **Durée**

**14 heures**

#### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**